



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le douze septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Alain COURBOU, maire en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON, Marie-Pierre CUTIVET, Slim SOUABNI Lucie CHAPELLE, Adeline BEAUFILS, Catherine GEVAUX, Brice GUILLOUD, Jacques FAVRE, Thibault MANTELET, Thierry MARISCAL, David LEFEBVRE, Marie-France THEVENET, Véronique WATT.

Absent-e-s :

Excusé-e-s : Corinne PIERREVILLE, Pierre LEBRUN, David GIMENEZ

Procurator(s) : Corinne PIERREVILLE à Nadine RICHARD-BEAUMONT, Pierre LEBRUN à Brice GUILLOUD, David GIMENEZ à Véronique WATT.

Véronique WATT est désignée secrétaire de séance.

Mme Adeline BEAUFILS est arrivée à 19 Heures 10.

- **Approbation du PV de séance de la réunion du 11 juillet 2024.**

- **Point N° 1 : création d'un poste d'agent de maitrise au 1^{er} octobre 2024 suite promotion interne**

Un dossier présenté dans le cadre du dispositif de promotion interne – campagne 2024, a été retenu.

Il s'agit du poste de Mme Caroline COTTE agent référent responsable, au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

Il y a lieu de créer l'emploi d'agent de maitrise au 1^{er} octobre 2024.

Les crédits sont prévus au budget.

Approuvé à l'unanimité des votants

- **Point N° 2 : Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 1^{er} octobre suite avancement de grade**

Un agent titulaire au poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe bénéficie d'un avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2024.

Le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe doit donc être supprimé au 1^{er} octobre.

Les crédits sont prévus au budget.

Approuvé à l'unanimité des votants

- **Point N°3 : Versement de 1000 euros au fonds d'urgence créé pour secourir les 3 communes de l'Oisans sinistrées lors des pluies torrentielles des 20 et 21 juin 2024.**

Par courrier du 05 juillet 2024, le Président du département, Jean-Pierre BARBIER informait les maires de l'Isère de la création d'un fonds de concours à destination des trois communes sinistrées, porté par le Département.

Ce fonds de concours interviendra en tant qu'enveloppe supplémentaire au fonds d'urgence annoncé par l'Etat et permettra aux collectivités qui le souhaitent, d'exprimer leur solidarité avec les habitants de la vallée du Vénéon.

Approuvé à l'unanimité des votants

- **Point N°4 : Mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables – avis sur le projet d'arrêté et la cartographie des zones retenues à l'échelle de la commune.**

Il est rappelé la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables dite APER.

La commune de SAINT JEAN-DE-SOUDAIN s'est pleinement engagée dans cette démarche en identifiant, par délibération, des secteurs pour l'accueil de projets EnR et soumis ces ZAEnR pour arrêt.

Comme le prévoit la loi APER, la commune de SAINT JEAN-DE-SOUDAIN a délibéré sur le projet d'arrêté préfectoral ainsi que la cartographie des zones retenues à l'échelle de la commune et **donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral** ainsi que la cartographie des zones retenues à l'échelle de la commune.

Approuvé à l'unanimité des votants

- **Point N°5 : Aménagement rue de Bas-Cuirieu, acquisition et échanges de parcelles (délibération du 23/05/2024)**

Le maire rappelle les importants travaux de voirie en cours au hameau du Bas-Cuirieu et informe de la nécessité d'élargissement de la voirie, et de création d'aires de stationnement pour les riverains.

Un nouveau tirage du plan de division mis à jour des nouveaux numéros de parcelles, indice B du 08 août 2024 indique :

La parcelle AC 1178 (ex AC 124) de 162 m² sera cédée par Mme MODELIN Dominique à la commune pour réaliser une aire de stationnement, à charge pour la commune de réaliser les travaux prévus d'enrobé, marquage au sol et entretien.

Cette cession sera réalisée à titre gratuit.

Le tènement conservé par Madame Dominique MODELIN constitue une surface de 13 m² et, est référencée AC 1177 (ex AC124).

Les frais de bornages et notariés sont à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité des votants

• **Point N°6 : Demande d'aide du groupement des entreprises du canton de La Tour du Pin.**

Par un courrier daté du 11 juillet 2024 le Groupement des entreprises du canton de la Tour du Pin sollicite la commune de Saint-Jean-de-Soudain pour un soutien financier de 1000 euros dans le but de garantir la pérennité du Groupement.

Le maire rappelle que la commune de Saint-Jean-de-Soudain, intervient déjà par l'achat de chèques cadeaux au profit de ses aînés via le centre communal d'action sociale, participant ainsi aux actions proposées par cette association.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré :

N'approuve pas la demande de soutien présentée par le Groupement des entreprises du Canton de La Tour du Pin, à l'unanimité des votants.

• **Point N°7 : décision modificative N°2**

Une décision modificative au budget primitif doit être réalisée pour prévoir des crédits budgétaires en dépenses au chapitre 10.
Approuvé à l'unanimité des votants

• **Questions diverses et date du prochain conseil :**

- La présentation de la nouvelle esquisse de l'aménagement de la place de la mairie n'est pas encore disponible. Celle-ci devra correspondre à une fusion entre les deux projets proposés précédemment afin de compléter le stationnement.
- **Mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels DUERP (révision)** – la reconfiguration du bâtiment du service technique (mezzanine, vestiaires, cuisine pour le personnel) - la construction de l'extension du bâtiment mixte au groupe scolaire, **nécessitent de réviser de manière approfondie le document unique d'évaluation des risques professionnels**. La personne mandatée par la société GERISK interviendra pour faire une visite des bâtiments communaux accompagnée de l'agent de prévention, le mercredi 27 novembre 2024, et rencontrera les responsables de chaque service.
Le coût de la prestation est de 2 432.50 HT.
Dans le but de mener cette opération dans les meilleures conditions d'implication de l'ensemble des acteurs, il est nécessaire de composer un comité de pilotage qui se réunira en amont de la démarche et assistera au rendu de conclusions et des documents de la société GERISK.
Mr Brice GUILLOUD conseiller municipal à la commission « prévention et sécurité », et **Marie-Pierre CUTIVET**, adjointe aux affaires scolaires, intégreront le comité de pilotage qui sera en outre composé du maire, **Alain COURBOU**, de l'adjoint en charge de la sécurité, **Mr Christian PIERRETON**, de l'agent de prévention, des agents responsables de chaque service et de la secrétaire générale.
- **Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)** : Christian PIERRETON informe de la mise en place de ce règlement intercommunal en vue d'assainir les pratiques existantes qui consistent à installer de façon anarchique de la publicité en bord de route. Le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Soudain est particulièrement impacté. Tous les panneaux en infraction sont signalés et les zonages déterminés.
- **Information sur la situation de la bibliothèque municipale : 6 bénévoles assistent au conseil.**
Le maire informe le conseil, des conditions de renouvellement du contrat conclu entre la commune de ST JEAN-DE-SOUDAIN et l'agente en charge du fonctionnement de la bibliothèque municipale, Mme Stéphanie MICHEL-GUILLOT. Il expose qu'en date du 28 août, l'agente concernée l'a informé qu'elle ne renouvelerait pas ce contrat.
Le maire lit également la lettre déposée par les bénévoles l'informant de leur décision de mettre fin à leur engagement en même temps que Mme MICHEL-GUILLOT.
Nadine RICHARD-BEAUMONT prend la parole et répond, à tous les points d'une liste de doléances, transmise par les bénévoles expliquant les raisons de leur départ. Il ressort que la conception du fonctionnement de la bibliothèque qu'avait l'équipe de bénévoles était en décalage avec le statut et les objectifs d'une bibliothèque municipale.
Le maire informe que face à une situation inédite et définitive, la bibliothèque restera temporairement fermée.
Plusieurs conseillers font part de leurs regrets devant cette situation et s'inquiètent de l'avenir de la bibliothèque. Le maire précise qu'un recrutement est lancé et que tout est mis en œuvre pour une réouverture dans les meilleurs délais.

Mme Catherine GEVAUX, conseillère municipale, membre du centre communal d'action sociale et bénévole à la bibliothèque, remet un courrier au maire pour l'aviser de sa démission, ayant déménagé à AIX LES BAINS depuis plusieurs semaines.

Tour de table :

- Jacques FAVRE évoque les intempéries survenues lors de la fête de la Saint Jean, les difficultés rencontrées par les intervenants et notamment les annulations de prestations.
- Marie-France THEVENET souhaite que soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, la circulation dangereuse « chemin du chêne ».
- Véronique WATT évoque la dégradation des jeux pour enfants au plateau d'Orgères et Christian PIERRETON l'informe que les réparations sont en cours.
- Brice GUILLOUD informe de la journée « portes ouvertes » de la caserne des pompiers le samedi 21 septembre.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 24 octobre 2024 à 18 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heure 05.

Le maire, Alain COURBOU



La secrétaire de séance, Véronique WATT

